



Date de dépôt : 30 août 2023

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Pierre Conne, Pierre Nicollier, Patrick Malek-Asghar, Beatriz de Candolle, Antoine Barde, Helena Rigotti, Diane Barbier-Mueller, Alexandre de Senarclens, Yvan Zweifel, Rémy Burri, Natacha Buffet-Desfayes, Jean-Pierre Pasquier pour la promotion de la profession d'assistante et assistant en soins et santé communautaire – ASSC

En date du 3 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *la pénurie de soignants qui menace l'avenir de notre système de soins ;*
- *la volonté de la Croix-Rouge suisse et de la Confédération de pallier cette pénurie en soutenant, depuis 2002, la création et la promotion de la profession d'ASSC ;*
- *l'octroi de compétences élargies aux ASSC, suite à la mise en application de la dernière ordonnance fédérale de 2016 ;*
- *la formalisation des compétences actuelles des ASSC établie par une ordonnance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et validée par un CFC ;*
- *la reconnaissance que les ASSC fournissent des prestations de soins de manière autonome, sur prescription médicale, leur permettant de prendre en charge les patients dans leur globalité ;*
- *que les ASSC sont encore considérées, à tort, comme l'aide de l'infirmière en dépit des compétences et de l'autonomie que leur formation et la réglementation leur donnent ;*

- *que ce manque de reconnaissance conduit parfois à décider arbitrairement de ce peut ou ne peut pas faire une ASSC dans l'exercice de sa fonction ;*
- *l'absence de possibilité de carrière professionnelle, par exemple dans les spécialités cliniques, l'enseignement ou l'encadrement ;*
- *que les ASSC sont appelées à pallier les carences structurelles de notre système de soins alors qu'en plus la relève professionnelle fait défaut ;*
- *que les formations conduisant au CFC d'ASSC sont très diversifiées (écoles à plein temps, formation duale, validation des acquis de l'expérience (VAE), en cours d'emploi, etc.),*

invite le Conseil d'Etat

- *à inciter les jeunes en fin de scolarité obligatoire et les personnes désireuses d'une reconversion professionnelle à s'intéresser aux possibilités de formation d'ASSC ;*
- *à garantir le plus haut niveau de compétence des enseignants et des formateurs sur le terrain pour la partie pratique de la formation ;*
- *à assurer que les institutions médicales publiques, comme les HUG et l'IMAD, offrent toutes les places d'apprentissage nécessaires et un encadrement suffisant et compétent ;*
- *à uniformiser les pratiques dans toutes les institutions médicales ;*
- *à créer des voies de carrières professionnelles pour les ASSC expérimentées dans des domaines tels que les spécialisations cliniques, la formation et la coordination des équipes pour les soins directs aux patients.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'apprentissage d'assistante et d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC), situé au degré secondaire II, existe depuis 2004. Comme cela a pu être relevé dans le Rapport de tendance 2, de l'Observatoire suisse de la formation professionnelle, les ASSC assurent les deux rôles suivants dans le domaine de la santé : ils contribuent à la prise en charge sanitaire en tant que professionnelles et professionnels qualifiés et elles et ils constituent le réservoir de recrutement pour les professions du degré tertiaire. Il est donc primordial de promouvoir ce métier et cette formation, en tenant compte notamment de la problématique de la pénurie dans le domaine de la santé.

Promouvoir la formation d'ASSC

Au niveau suisse, sur 58 696 CFC délivrés en 2022, 4 731 concernent le métier d'ASSC. Le diplôme d'ASSC représente 8% des CFC délivrés en Suisse en 2022 (Office fédéral de la statistique (OFS) 2022). Dans le canton de Genève, sur 1 970 CFC délivrés en 2022, 80 concernent le métier d'ASSC, soit 4%.

La formation d'ASSC se déroule en principe sur 3 ans et est accessible via la filière en école plein temps ou la filière duale en entreprise ou la filière duale mixte (1^{re} année à plein temps, puis 2^e et 3^e années en filière duale). Les adultes disposant d'une expérience professionnelle peuvent faire reconnaître leurs compétences acquises, en réalisant un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE) auprès de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). En outre, à Genève, le dispositif Qualifications+ géré par l'OFPC permet aux adultes concernés d'obtenir une qualification sans contrat d'apprentissage, sur la base de l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle, du 19 novembre 2003 (OFPr; RS 412.101).

L'OrTra santé-social est un des acteurs importants dans le système de formation. Elle dispose de salles pratiques modernes et polyvalentes et d'un pool de près de 150 formatrices et formateurs issus du terrain. Elle dispense des formations dans 4 métiers : ASSC, ASA (assistante et assistant en soins et accompagnement); ASE (assistante et assistant socio-éducatif) et assistante et assistant médical.

Au niveau du canton de Genève, on peut observer une augmentation régulière du nombre de personnes formées. Outre les jeunes, les adultes se tournent également vers ce métier avec un pic de formation en 2014 avec

124 diplômes délivrés. A titre d'exemple également, on peut mentionner la formation en emploi de plus de 350 collaboratrices et collaborateurs de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'obtention du CFC d'ASSC depuis 2011 et le triplement de l'effectif total d'apprenties et apprentis ASSC en filière duale (entre 65 et 75) par rapport à 2015.

Pour ce qui est d'inciter les jeunes mais également les adultes, en reconversion par exemple, à se tourner vers le métier d'ASSC, plusieurs enjeux sont identifiés : il est nécessaire tout d'abord de faire connaître un métier récent; ensuite, d'améliorer les conditions-cadres de ce métier (âge d'entrée en apprentissage, conditions de travail) pour le rendre plus accessible et attrayant.

Faire connaître un métier récent

De nombreuses actions ont été menées au niveau du canton de Genève, pour mieux faire connaître le métier d'ASSC. On peut citer les mesures suivantes :

- le Centre d'information et de promotion des métiers de la santé et du social, « le 28 » a été inauguré en 2016. Ce centre est né de la collaboration de l'OrTra santé-social Genève et des départements chargés de la formation et de la santé, afin de lutter contre la pénurie de personnel qualifié dans ces secteurs. Son objectif est de promouvoir les métiers de la santé et du social. Ce centre accueille le public, organise des événements à destination des jeunes et des adultes pour rendre les métiers de la santé et du social attractifs;
- on peut également souligner une hausse du nombre de diplômes octroyés durant ces dernières années (cf. tableau ci-après). Cette hausse régulière démontre de l'intérêt des jeunes et des adultes pour le métier d'ASSC, mais est également le fruit du travail de promotion et d'information mentionné précédemment;
- on peut également mentionner l'organisation d'un Zoom Métiers sur les métiers de la santé au mois de mars 2023 par l'OFPC;
- les campagnes de recrutement intensives des employeurs de l'IMAD et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui font à la fois la promotion de l'apprentissage et du métier d'ASSC;
- les métiers de la santé étaient représentés lors de la manifestation Cité des métiers.ch, l'expo qui a accueilli près de 100 000 visiteuses et visiteurs en 2022. L'espace santé de cette exposition a permis à 9 institutions dont le

Centre de formation professionnelle (CFP) santé, les HUG, l'IMAD ou encore l'OrTra santé-social d'informer sur les métiers de la santé;

- toujours dans l'optique de promotion de l'apprentissage, 4 600 élèves se sont rendus le 7 septembre 2022 à Berne dans le cadre des SwissSkills. Genève est ainsi arrivé en 3^e position des cantons ayant invité le plus d'élèves à participer à cette manifestation, en proportion du nombre d'élèves par canton;
- plus largement, des événements au niveau national ont lieu pour valoriser la profession d'ASSC. Ainsi, du 13 au 16 septembre 2023, 22 ASSC venant de 11 régions se présenteront aux *SwissSkills Championships 2023*.

Améliorer les conditions-cadres

Plusieurs enjeux peuvent être relevés concernant l'environnement de formation dans lequel le métier d'ASSC se développe :

- nombre de places de stage et d'apprentissage : la promotion du métier d'ASSC doit aller de pair avec un nombre plus élevé de places de stage et d'apprentissage. La question des places de stage et d'apprentissage est développée plus loin;
- âge d'entrée en apprentissage : un autre élément à relever est celui de l'âge d'entrée en apprentissage. Un argument que l'on peut entendre parfois est que travailler dans le domaine de la santé nécessite un certain niveau de maturité et que les jeunes apprenties et apprentis peuvent être confrontés à des situations difficiles, notamment d'un point de vue émotionnel. Ainsi certaines entités auront tendance à ne pas favoriser l'entrée en apprentissage de personnes jugées « trop jeunes ». Aussi, afin d'inciter les institutions à engager des jeunes mineurs ou récemment majeurs, le CFP santé a mis en œuvre, depuis la rentrée 2021, une formation dite duale mixte (1^{re} année à plein temps puis 2^e et 3^e années en filière duale) destinée à des jeunes mineurs à l'entrée en formation. A titre de comparaison, on relève qu'en Suisse alémanique les apprenties et apprentis ASSC débutent leur formation à 17 ans en moyenne, tandis qu'en Suisse romande le début de la formation se situe autour de 19 ans¹;
- compréhension du rôle des ASSC : le rôle des ASSC n'est pas compris par l'ensemble des professionnelles et professionnels de la santé. Pour clarifier le métier d'ASSC, un guide a été mis en place par l'OrTra santé-social sur la clarification des rôles et limites des professionnelles et

¹ *Rapport de tendance 2*, Observatoire suisse de la formation professionnelle.

professionnels en matière de délégation des soins. Ce guide émet des recommandations pour clarifier les délégations de soins et fournir un avis sur les compétences autorisées, déléguées ou non, autorisées dans le cadre des formations délivrées à l'OrTra. Il touche le métier d'ASSC, mais aussi celui d'ASE et celui d'ASA. Le but est de permettre aux professionnelles et professionnels de la santé, mais aussi aux apprenantes et apprenants, de mieux comprendre les contours ce métier;

- valoriser les métiers de la santé : le métier d'ASSC comme d'autres métiers de la santé est perçu comme étant difficile. L'irrégularité des horaires peut représenter un frein. Valoriser ces métiers ainsi que les débouchés professionnels constituent des enjeux qui sont suivis par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et le département de la santé et des mobilités (DSM) en concertation avec les acteurs de la santé.

Evolution du nombre de certificats ASSC délivrés depuis 2009 dans le canton de Genève

CFC ASSC		Certificats pour adultes	Total
2022	80	33	113
2021	81	74	155
2020	71	50	121
2019	51	75	126
2018	46	60	106
2017	46	56	102
2016	44	52	96
2015	34	78	112
2014	33	124	157
2013	48	77	125
2012	42	53	95
2011	26	0	26
2010	30	1	31
2009	27	16	43

Remarques :

- Année 2014 – Formation pour adultes : chiffre élevé avec l'introduction de la VAE en 2012, puis de l'obligation d'effectuer des stages d'actes médicaux techniques (AMT) en 2012-2013. Report en 2014 des adultes qui ont dû suivre un stage AMT avant d'obtenir leur diplôme.

- *Année 2022 – Formation pour adultes : le chiffre bas de l'année 2022 est lié à la pandémie. Des personnes devant débiter en 2020 et 2021, ont retardé leur formation.*

Garantir le plus haut niveau de compétence des enseignantes et enseignants et des formatrices et formateurs sur le terrain pour la partie pratique de la formation

Le métier d'ASSC est en constante évolution d'où la nécessité de mettre en place des formations de mise à niveau. Les apprenties et apprentis se forment en école ou en entreprise.

Pour ce qui est de l'apprentissage dual, toutes les formatrices et tous les formateurs suivent une formation obligatoire de formatrices et formateurs en entreprise via eduPros. La formatrice ou le formateur en entreprise est responsable de la formation à la pratique professionnelle de l'apprentie ou l'apprenti au sein de l'entreprise. De plus, comme pour d'autres métiers, une surveillance de l'apprentissage est réalisée par les commissaires d'apprentissage. Ainsi, en 2022, tous métiers confondus, 6 309 visites ont été réalisées avec des formatrices et formateurs en entreprise afin de garantir la poursuite de la formation des apprenties et apprentis.

Depuis la rentrée 2017, une nouvelle ordonnance de formation ASSC est en vigueur. L'OrTra santé-social a organisé en 2023 une session de formation à l'intention des formatrices et formateurs en entreprise ASSC. Le but de cette formation est de transmettre les éléments nécessaires pour pouvoir bien accompagner les ASSC en formation sur le terrain.

Développer les places d'apprentissage nécessaires et un encadrement suffisant et compétent

Concernant cette invite, les points suivants sont relevés :

- on peut constater une augmentation continue des places d'apprentissage depuis plusieurs années (cf. graphiques et tableaux ci-après);
- cette augmentation n'est cependant pas suffisante et un nombre plus élevé de places de stage et d'apprentissage est nécessaire;
- il y a une nécessité d'inclure dans cette réflexion les entités privées;
- pour une réflexion pertinente, il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension du rôle d'ASSC.

Comme cela a été souligné en introduction, les ASSC constituent le réservoir de recrutement pour les professions du degré tertiaire (écoles

supérieures (ES) et hautes écoles spécialisées (HES)). Travailler à l'augmentation des places de stage et d'apprentissage est donc primordial.

Le Conseil d'Etat a adopté en mai 2021 la politique de l'apprentissage à l'Etat de Genève, applicable à l'Etat, ainsi qu'aux entités subventionnées. Cette politique a introduit un quota de 4% d'apprenties et d'apprentis formés à l'Etat. Il s'agit d'inciter les entités concernées à proposer des places d'apprentissage (certificat fédéral de capacité (CFC) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)) dans tous les domaines y compris celui de la santé.

De même, la commission officielle *Conseil pour le développement de l'employabilité*, instituée en mai 2023, travaille à proposer des mesures concrètes répondant aux défis liés à la pénurie de personnel dans le canton mais également à améliorer l'employabilité des jeunes et des adultes, à l'instar du projet de formation continue, déjà mis en œuvre par l'office cantonal de l'emploi (OCE) en collaboration avec l'OFPC et l'OrTra santé-social, permettant à des candidats ou candidates en emploi de solidarité (EdS) d'obtenir l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement (ASA).

Dans le rapport *Résultats et analyse de l'enquête réalisée en 2022 par la direction générale de la santé*, il est possible de voir l'évolution du nombre de places de stage et d'apprentissage par type de formation et par type d'institution.

Evolution du nombre de places de stage et d'apprentissage par type de formation selon l'enquête réalisée en 2022 par la direction générale de la santé

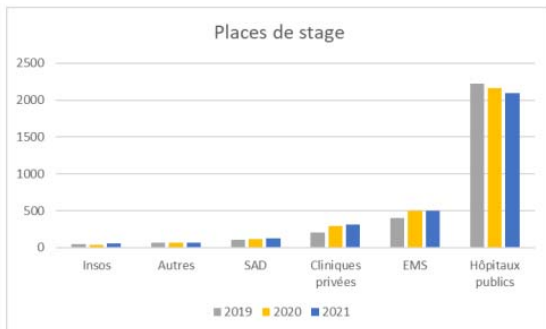
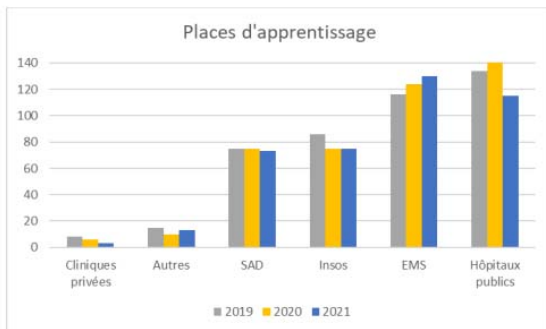
Places de stages (années 2019-2020-2021)

Catégories	2019	2020	2021
Personnel soignant: degré tertiaire	1'523	1'601	1'555
Personnel médico-technique	218	238	250
Personnel médico-thérapeutique	195	215	230
Personnel soignant: degré secondaire	320	301	317
Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)	136	125	115
Aide en soins et accompagnement (ASA)	52	40	48
Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)	86	62	95
dont Autres	46	74	59
Médecins	598	581	563
Autres	201	239	236
Total	3'055	3'175	3'151

Places d'apprentissages (années 2018-2019-2020)

Catégories	2019	2020	2021
Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)	186	195	194
Aide en soins et accompagnement (ASA)	98	89	73
Assistant-e socio-éducatif-ve (ASE)	120	125	118
Autres	30	27	24
Total	434	436	409

Evolution du nombre de places d'apprentissage et de stage par type d'institution selon l'enquête réalisée en 2022 par la direction générale de la santé



Uniformiser les pratiques dans toutes les institutions médicales.

Dans le cadre de la procédure visant à réévaluer la fonction d'ASSC, le Conseil d'Etat a assuré une équité de traitement au sein des partenaires et employeurs institutionnels. En effet, toutes les personnes employées en tant qu'ASSC dans une institution publique ont bénéficié de la réévaluation de fonction et d'une même classe de fonction. Tant le Conseil d'Etat que le département en charge de la santé ont toujours soutenu le déploiement des ASSC au sein des équipes de soins. L'uniformité fonctionnelle qui découle d'un cahier des charges de référence a été ainsi assurée.

Concernant l'uniformisation des tâches, un cahier des charges fonctionnel de référence « unique » constitue le socle sur lequel chaque institution peut s'appuyer pour faire évoluer ses employées et employés et uniformiser les pratiques.

Créer des voies de carrières professionnelles pour les ASSC

La possibilité de voies d'évolution de carrières est essentielle car elle impacte 2 points importants : d'une part, l'attractivité du métier d'ASSC et, d'autre part, le souhait d'y rester.

Il faut souligner que des voies de perfectionnement existent déjà par exemple : brevet fédéral d'assistante et assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement, diplôme de podologue ES, bachelor en soins infirmiers HES, etc. Le tableau figurant en annexe précise les voies existantes suite à un apprentissage d'ASSC. A noter qu'il existe pour les ASSC avec de l'expérience la possibilité de suivre un bachelor infirmier en cours d'emploi sans obtenir la maturité professionnelle au préalable.

Néanmoins en ce qui concerne l'évolution de carrière des ASSC, une étude nationale portant sur les parcours professionnels des ASSC montre que 5 ans après l'obtention de leur CFC, plus de la moitié des diplômées et diplômés interrogés en Suisse romande continuent d'exercer la profession d'ASSC (deux fois plus qu'en Suisse alémanique) et un tiers d'entre eux se forment en vue d'obtenir un diplôme du degré tertiaire (cf. annexe 2). En résumé, les diplômées et diplômés ASSC romands continuent d'exercer dans le métier qu'elles et ils ont appris et elles et ils se forment moins souvent ensuite (*Parcours professionnels des ASSC*, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Panorama 2018).

Perspectives

Pour conclure, le Conseil d'Etat partage les préoccupations des motionnaires et entend poursuivre et développer les actions en faveur de la promotion de la formation et de la profession d'ASSC. Dans cette perspective, il souhaite :

- renforcer le dialogue entre les différents partenaires. Former plus de jeunes et d'adultes et aller dans le sens d'une meilleure intégration des ASSC dans le paysage de la santé à Genève. A cet effet, il convient de souligner que pour coordonner leurs actions concernant la relève dans les professions de la santé, des travaux ont lieu sous le pilotage du département chargé de la santé et du département chargé de la formation,

par le biais de 2 séances annuelles en présence des conseillères et conseillers d'Etat. C'est l'occasion de réunir les partenaires pour échanger sur les enjeux et préoccupations liés aux métiers de la santé;

- assurer une meilleure visibilité et lisibilité du métier d'ASSC : certaines et certains professionnels ne connaissent pas l'existence de ce diplôme ou alors l'ASSC est encore perçu comme l'assistante ou l'assistant de l'infirmier ou l'infirmière;
- valoriser et promouvoir ce métier aussi bien auprès des jeunes que des professionnelles et professionnels de la santé;
- inciter vivement à l'augmentation des places de stage et d'apprentissage, particulièrement dans les entités privées;
- développer la maturité professionnelle qui permet aux titulaires de CFC d'intégrer les HES;
- étudier les pistes du renforcement et du développement des filières tertiaires (ES et HES) qui offrent des possibilités d'évolution aux ASSC.

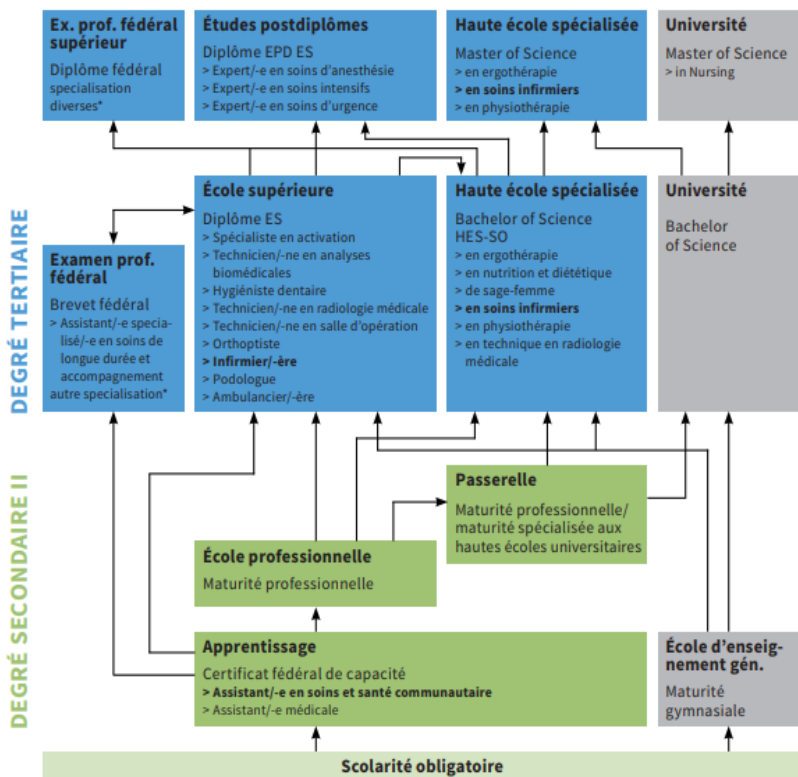
Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexe 1 : Voies de formation ouvertes aux ASSC (Organisation nationale faïtière du monde du travail en santé (OdASanté), 2014, version abrégée)



* pour détails supplémentaires voir OdASanté

Annexe 2 : Activité en pourcentage 5 ans après l'obtention du CFC d'ASSC par région linguistique (Rapport de tendance 2, de l'Observatoire suisse de la formation professionnelle, 2017)

